

PRÉSENTÉ PAR L'

OR OBSERVATOIRE
DE LA RETRAITE



Le développement des inégalités avec l'âge : une perspective internationale



L'érosion des mécanismes d'encadrement de l'économie de marché et de partage de la valeur a généré d'importantes inégalités socio-économiques au cours des dernières décennies. Ces inégalités se déclinent de différentes manières, notamment sur le plan de l'âge des personnes. Le niveau des revenus, l'accès aux soins de santé et à l'habitation ainsi que le temps passé au travail sont autant d'aspects de la vie qui connaissent aujourd'hui de fortes variations entre les groupes d'âge, mais aussi au sein des mêmes groupes d'âge.

Ces réalités soulèvent des questionnements légitimes sur les moyens mis de l'avant par les États pour agir sur les causes de ces asymétries et limiter les effets régressifs qu'elles engendrent dans la société. Ce Bulletin de la retraite prend pour prétexte la publication récente d'un rapport de l'OCDE portant sur ces inégalités pour mieux comprendre cet enjeu.

Bonne lecture.

Actualités

■ Des consultations publiques portant sur le projet de loi 149 bonifiant le Régime de rentes du Québec et modifiant diverses dispositions législatives en matière de retraite ont eu lieu les 28 et 29 novembre derniers. La vaste majorité des groupes et associations ont fait part de leur accord avec le projet de loi. Plusieurs ont salué la réorientation du ministre des Finances, Carlos Leitão, qui souhaitait à l'origine offrir une bonification moins avantageuse que le Régime de pension du Canada. Les présentations publiques ainsi que les mémoires déposés sont disponibles sur le site de l'Assemblée nationale.

<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/cet/mandats/Mandat-38697/index.html>

■ Le rapport du Groupe de travail sur la question des clauses de disparité de traitement dans les régimes de retraite a été remis le 23 novembre dernier au premier ministre du Québec, Philippe Couillard. Dirigé par le député André Fortin, ce groupe de travail avait le mandat d'examiner les clauses de disparité de traitement selon la date d'embauche dans les régimes de retraite, d'analyser les pistes de solution et de formuler au gouvernement des recommandations. Le rapport recommande d'introduire une disposition dans la Loi sur les normes du travail afin d'interdire les nouvelles disparités de traitement dans les régimes de

SOMMAIRE

Actualités	1
Le savant et la politique	2
Veille internationale	6
Ressources documentaires	7

retraite, les assurances collectives et autres avantages sociaux. Il précise toutefois que l'entrée en vigueur de cette disposition devrait être conditionnelle à l'adoption de mesures semblables dans les provinces canadiennes. Cette conditionnalité est justifiée, selon le rapport Fortin, par le risque de perte de compétitivité des entreprises québécoises.

http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Communiqués/fr/CO_MFR_20171123.pdf

■ La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), Force Jeunesse (FJ), la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et l'Union étudiante du Québec (UEQ) ont publiquement réagi au rapport Fortin. S'ils ont salué la recommandation visant à interdire les disparités de traitement en matière de retraite, assurances collectives et autres avantages sociaux, ils ont cependant dénoncé la conditionnalité associée à cette interdiction.

<http://www.newswire.ca/fr/news-releases/le-rapport-fortin-sur-les-clauses--orphelin--659564963.html>

■ Ces sorties publiques ont vraisemblablement contribué à modifier la position du gouvernement Couillard, qui a laissé savoir qu'il allait finalement aller de l'avant avec l'interdiction des clauses orphelin en matière de retraite sans attendre les provinces canadiennes. Une réforme des normes du travail allant en ce sens serait prévue pour l'hiver 2018.

<http://www.conseiller.ca/nouvelles/quebec-va-interdire-les-clauses-de-disparite-de-traitement-65128>

■ Publiée à la fin du mois de novembre dernier, une étude économique de Desjardins trace un portrait d'ensemble de la situation financière des ménages québécois. On y apprend notamment que les personnes de 65 ans et plus sont davantage endettées que par le passé ; leur marge de manœuvre financière est donc moindre qu'avant. Ainsi, un peu plus de 55 % des personnes de ce groupe d'âge ont toujours des emprunts à rembourser, notamment de type hypothécaire, ce qui représente une forte hausse depuis 2000.

<https://www.desjardins.com/ressources/pdf/pv171129f.pdf>

■ CDPQ Infra, filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec, a annoncé le 1er décembre qu'elle allait prolonger jusqu'en janvier 2018 le processus d'appel de propositions pour le projet de Réseau électrique métropolitain (REM).



Le volet ingénierie et construction du projet est au cœur de ce report, puisque CDPQ Infra indique que des « discussions supplémentaires » s'avèrent nécessaires avec les consortiums qualifiés pour ce volet afin d'obtenir de meilleurs prix. Selon plusieurs observateurs, ce report confirmerait que les coûts du projet de REM seront revus à la hausse.

<http://www.newswire.ca/fr/news-releases/reseau-electrique-metropolitain--mise-a-jour-sur-le-processus-dappels-de-propositions-661287883.html>

Le savant et la politique

Le développement des inégalités avec l'âge Note-synthèse sur un rapport de l'OCDE

Riel Michaud-Beaudry
Observatoire de la retraite

L'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) a publié cet automne un rapport intitulé « Prévenir le développement des inégalités avec l'âge¹ ». Ce rapport examine comment les inégalités se développent durant le parcours de vie des personnes et se matérialisent à la retraite par des conditions économiques ou de santé préjudiciables. Il recommande un agenda de politiques publiques pour prévenir, diminuer et faire face aux inégalités en s'inspirant des meilleures pratiques mises en place par les pays de l'OCDE et des économies émergentes. La présente chronique offre un aperçu des grandes lignes de ce rapport

¹ Disponible en ligne : <http://www.oecd.org/fr/sante/preventing-ageing-unequally-9789264279087-en.htm>.



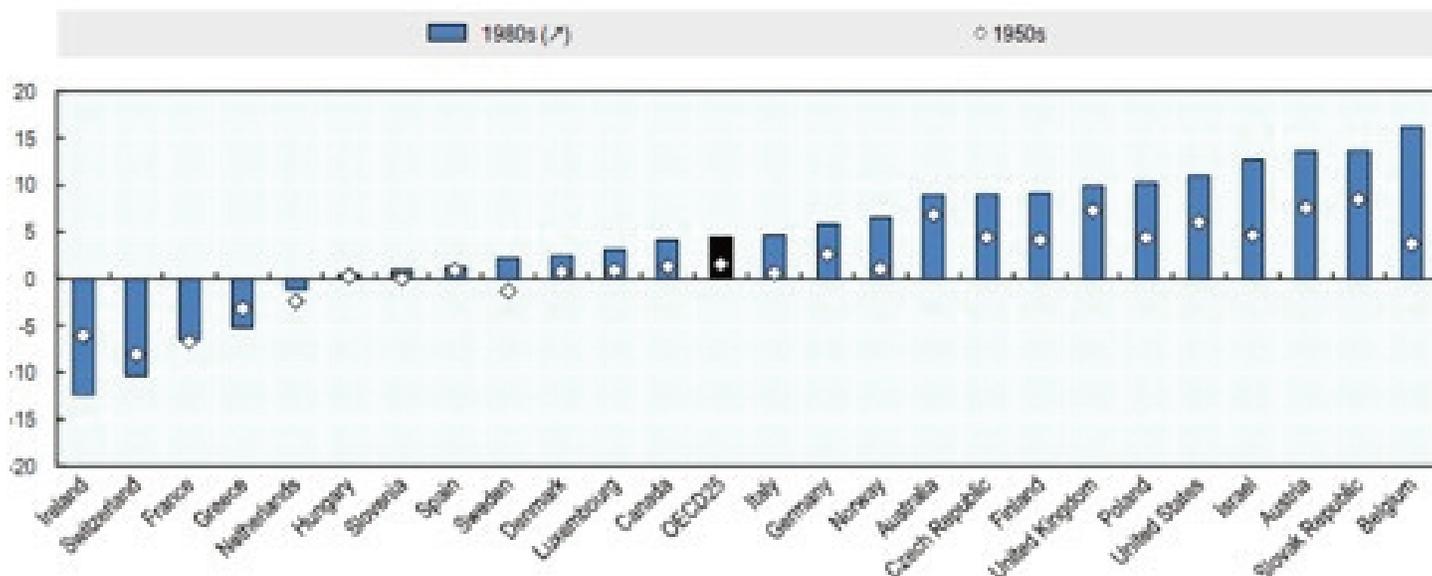
Un accroissement des inégalités de revenus

Pour plusieurs membres de la génération des milléniaux (qui ont obtenu la majorité après l'an 2000), le travail atypique et les périodes d'emploi suivies de périodes d'inactivité sont devenus la norme. Depuis la moitié de la décennie 1980, les taux de pauvreté relative (soit moins de 50 % du revenu médian) ont augmenté de manière continue pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans pour atteindre 13,9 % en moyenne dans les pays de l'OCDE. Au Canada, ce taux a atteint 17,1 %. En comparaison, les taux de pauvreté des personnes âgées de 66 à 75 ans sont plus stables et ont été relativement protégés de la crise financière de 2008-2009 (10,6 % en moyenne dans les pays de l'OCDE et 6,4 % au Canada), alors que les taux de pauvreté des personnes de 76 ans et plus sont beaucoup plus élevés (14,4 % en moyenne dans les pays de l'OCDE et 6 % au Canada).

Les inégalités de revenus sont plus élevées maintenant que depuis le dernier demi-siècle. Le revenu moyen des 10 % les plus riches est neuf fois supérieur à celui des 10 % les plus pauvres pour l'ensemble des pays de l'OCDE. Malgré la reprise économique dans plusieurs pays après la crise de 2008-2009, les inégalités de revenus demeurent à des niveaux historiquement élevés.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, les inégalités de revenus ont augmenté entre les générations. En comparant la situation des personnes du même âge nées en 1920 et en 1980, le rapport fait voir une augmentation du coefficient de Gini (coefficient mesurant les inégalités de revenus) de 4,4 points de pourcentage en moyenne parmi les pays de l'OCDE. Le Canada présente une augmentation des inégalités de génération en génération du même ordre, soit de 4,1 points de pourcentage.

Figure 1. Évolution des inégalités de revenus d'une génération à l'autre, différents pays
(Évolution du coefficient de Gini en points de pourcentage, cohorte de référence = années 1920)



Source : OCDE, 2017

Les régimes de retraite publics contribuent évidemment à réduire les inégalités et la pauvreté chez les personnes âgées. Actuellement, les inégalités chez les Canadiens de 65 ans et plus (coefficient Gini de 0,276) se comparent à celles de la moyenne des pays de l'OCDE (coefficient Gini de 0,294).

Les travailleurs faiblement rémunérés (moins de 50 % du revenu moyen d'emploi) font face à de piètres perspectives de retraite, même s'ils ont accumulé des cotisations pendant toute leur carrière. Le niveau de remplacement de revenu attendu pour ces travailleurs canadiens est de 39 % pour les systèmes de retraite obligatoire, comparativement à une moyenne de 68 % pour l'ensemble des pays de l'OCDE.

Les inégalités dans les soins de longue durée pour les dernières années de vie

Le rapport aborde aussi la question des inégalités vis-à-vis des soins de longue durée. Sans surprise, les personnes ayant un statut socio-économique plus précaire sont doublement désavantagées face à ce type de soins. En effet, en plus de présenter davantage de problèmes de santé, leurs ressources matérielles pour y faire face sont plus faibles que

les autres groupes de la société. À cet égard, l'aide gouvernementale varie beaucoup d'un pays à l'autre : la proportion des coûts de santé défrayés par l'État pour des individus aux besoins modérés gagnant le revenu médian est aussi faible que 6 % dans certains états des États-Unis. À l'opposé, ces soins sont offerts gratuitement ou totalement remboursés en Suède, en Islande et aux Pays-Bas. Les inégalités de revenus ou de scolarité se traduisent par une inégalité de l'espérance de vie. Par exemple, l'écart de l'espérance de vie à 25 ans entre les Canadiens très scolarisés et les moins scolarisés est de 4,1 ans, comparativement à 14 ans pour la Hongrie, le pays ayant l'écart le plus élevé.

Plusieurs pays font appel aux proches aidants afin de réduire les coûts de leur système de soins. Cela ne semble toutefois pas être une bonne solution : les proches aidants ont, en moyenne, 20 % plus de problèmes de santé mentale que l'ensemble de la population. Ils sont en outre souvent contraints de réduire leurs heures de travail, voire de cesser de travailler afin de prendre soin de leur proche. Les femmes comptent pour 55 % à 70 % des proches aidants dans les pays de l'OCDE. Cette surreprésentation des femmes est plus importante dans les pays où l'État débourse peu pour soutenir les soins de longue durée.





Les dépenses personnelles pour les soins de santé peuvent placer les individus en situation de pauvreté. Selon les systèmes mis en place dans les États, il peut être encore plus difficile pour le dernier quintile (les 20 % de la population ayant les plus faibles revenus) de satisfaire des besoins de santé moyens. La Nouvelle-Écosse et l'Ontario font partie des régions étudiées où ce groupe de la population peut déboursier pour des besoins de santé moyens sans tomber sous le seuil de faible revenu, aux côtés de la Belgique, de l'Angleterre, de la Suède, de l'Islande et des Pays-Bas. Le Québec n'est pas une région étudiée par le rapport.

Des politiques publiques adaptées : prévenir, atténuer et faire face

Selon le rapport, à partir de l'âge de 50 ans, beaucoup peut être fait afin de diminuer les inégalités, même si elles sont déjà très présentes. Les politiques publiques mentionnées touchent à la promotion de modes de vie sains, à l'accès aux soins de santé, à l'adoption de politiques d'accès au marché du travail et de formation continue pour les travailleurs âgés et à la transition progressive à la retraite. Malgré la présence officielle de politiques d'accès aux soins de santé dans tous les pays de l'OCDE, plusieurs personnes sont incapables de répondre à leurs besoins médicaux de base, majoritairement

parmi les groupes les plus défavorisés de la population, parce que le coût des soins est trop élevé.

Afin de faire face aux inégalités chez les aînés, le rapport propose d'offrir un support financier adéquat, de l'assistance sociale à la bonne hauteur, un environnement social de qualité pour les personnes âgées, l'amélioration des soins de fin de vie, du soutien suffisant pour les proches aidants, l'augmentation des rentes publiques, l'augmentation de la couverture de la population dans les économies émergentes, l'ajustement des rentes pour les conjoints survivants et l'établissement d'une structure de pension unifiée pour tous les travailleurs.

Les politiques publiques comme facteur d'accroissement des inégalités chez les aînés

Dans les dernières décennies, plusieurs pays de l'OCDE ont réformé leurs systèmes de retraite afin d'en assurer la pérennité financière face aux changements démographiques. Cela s'est traduit par une diminution du niveau de remplacement du revenu et a privilégié les régimes davantage alignés sur les revenus gagnés durant la carrière, comme les régimes à cotisations déterminées. D'une manière générale, ceux-ci amoindrissent la redistribution vers les contributeurs moins nantis et augmente les inégalités. En outre, puisque l'espérance de vie est plus faible chez les personnes défavorisées, l'augmentation de l'âge de la retraite réduit davantage les rentes totales perçues par les personnes défavorisées, quoiqu'avec des effets très faibles. De plus, compte tenu que les personnes plus âgées ont moins d'opportunités quand vient le temps de se trouver du travail, l'augmentation de l'âge de la retraite est une mesure régressive puisqu'elle augmente les risques de précarité socio-économique de cette population.

Puisque les régimes complémentaires de retraite utilisent les mêmes tables de mortalité pour tous les rentiers, les personnes vivant moins longtemps se retrouvent à financer les retraites des personnes ayant une plus longue espérance de vie et recevant des rentes pendant une plus longue période. Des pays comme le Royaume-Uni, le Portugal et le Brésil ont mis en place des dispositifs visant à ce que les rentes soient versées de manière plus équitable pour les rentiers ayant plus de chances de décéder de manière précoce. Le rapport ajoute que les incitatifs fiscaux encourageant l'épargne individuelle (comme les REER) sont

régressifs, car l'ensemble de la population ne peut y contribuer de manière égale, en plus de fournir des incitatifs plus importants pour les cotisants ayant des revenus élevés.

En somme, le rapport montre que la prévention des inégalités selon l'âge requiert une approche globale pour aider les personnes à surmonter les conditions désavantageuses qui peuvent s'accumuler au cours de la vie et résulter en situation de pauvreté une fois à la retraite. Les politiques publiques devront prendre acte des changements survenus dans le marché de l'emploi, dans la structure familiale et dans les risques associés à la santé afin d'intervenir de manière précoce sur la pauvreté et les inégalités, ce qui est plus efficient que d'en corriger les conséquences une fois que ces personnes sont retraitées.

Veille internationale

France

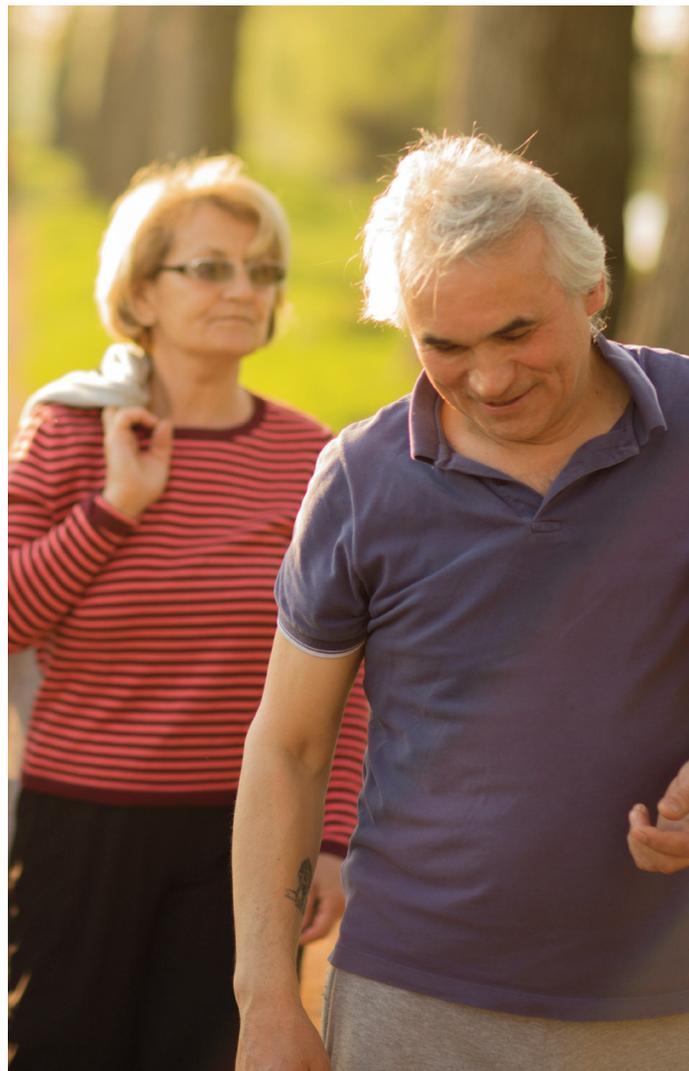
La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) mentionne dans une publication de septembre 2017 que parmi les 478 000 personnes de plus de 53 ans percevant une rente de retraite et cumulant un emploi, les deux tiers travaillent à temps partiel. Ces derniers sont davantage diplômés et déclarent avoir une meilleure santé que les autres personnes. Les revenus ainsi tirés du travail comptent, en moyenne, pour 30 % de leurs revenus annuels. Les auteurs du rapport ont également fait une analyse permettant de créer cinq profils de personnes cumulant emplois et retraite afin de distinguer les situations.

http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1021_toile.pdf

Manitoba

Le Manitoba a récemment voté une loi instaurant un Régime de pension agréé collectif. Présent dans la majorité des provinces canadiennes, dont le Québec, ce type de régime permet aux travailleurs autonomes et aux employés des PME de bénéficier d'un régime de retraite. La gestion des avoirs est exercée par un administrateur autorisé et crée des comptes individuels, ce qui permet aux individus de conserver leur compte malgré un changement d'employeur. Avec cette loi, le gouvernement du Manitoba espère augmenter le niveau d'épargne des travailleurs en plus d'améliorer l'attrait des PME pour les employés.

<http://www.cbc.ca/news/canada/manitoba/pooled-pension-manitoba-1.4242538>



Norvège

Le fonds le plus capitalisé au monde, le fonds souverain de la Norvège, propose de retirer ses fonds investis dans les entreprises pétrolières comme Royal Dutch Shell, Exxon Mobil et BP. L'économie de ce pays reposant à hauteur de 20 % sur la vente de gaz naturel ou de pétrole, les gestionnaires du fonds souhaitent éviter une baisse des revenus de l'État, en plus d'une baisse des revenus du fonds, dans le cas d'une diminution ou d'une plus grande volatilité des prix du pétrole. Les investissements du fonds dans les entreprises pétrolières sont d'environ 37 milliards de dollars US, soit une faible portion de la valeur du fonds, qui est d'un trillion de dollars US. Il s'agit de 190 000 dollars US par habitant et de 1,5 % des actions mondiales.

<https://www.bloomberg.com/news/articles/2017-11-17/norway-idea-to-exit-oil-stocks-is-shot-heard-around-the-world>

Pays arabes

Le groupe de la Banque mondiale et le Fonds monétaire arabe ont récemment publié un rapport sur les systèmes de retraite des pays du Maghreb et du Moyen-Orient. Constatant l'augmentation de l'espérance de vie, l'augmentation du ratio de dépendance des retraités avec les travailleurs, la faible capitalisation des régimes de retraite et leurs faibles taux de couverture, le rapport avance des propositions. Il suggère entre autres d'améliorer la qualité des données statistiques afin de mesurer les progrès réalisés, d'augmenter la capitalisation des régimes actuels, d'intégrer les différents régimes de retraite nationaux fragmentés et de développer des agences de régulation et de surveillance des régimes. Le rapport apporte également des éclaircissements sur les opportunités d'investissements dans les pays arabes.

<http://documents.worldbank.org/curated/en/723511502980636435/pdf/118862-WP-PUBLIC-AUG-18-1AM-Pension-Book-Final-NET.pdf>

Ressources documentaires

Carrière, Y., Légaré, J., Galarneau, D. et Keefe, J. (2016), « Recul de l'âge effectif de la retraite et risque d'une croissance des inégalités sociales parmi les retraités de demain », *Bulletin de la retraite*, n°. 16, août-septembre 2016, 6 pages.

Carrière, Y., Légaré, J., Léger St-Cyr, M., Ronteix, C. et V. Diaconu (2015), « Vivre et travailler plus longtemps dans une société vieillissante: Vers une croissance des inégalités ? », Population Change and Lifecourse Strategic Knowledge Cluster Discussion Paper Series/ *Un Réseau stratégique de connaissances Changements de population et parcours de vie*, Document de travail, Vol. 3, n°.2.

Castonguay, A., Dubé C. et J. Trudel, « Bataille des retraites, la nouvelle lutte des classes », *L'Actualité*, septembre 2014

<http://lactualite.com/societe/2014/09/25/bataille-des-retraites-la-nouvelle-lutte-des-classes/>

Cloutier, Luc (2012), *Situation personnelle et professionnelle des travailleurs québécois âgés de 50 ans et plus et intentions à l'égard de la retraite*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 56 p.

Cloutier-Villeneuve, Luc (2016), *Entre la retraite et la poursuite de la vie active : les trajectoires incertaines des travailleuses et des travailleurs plus âgés au Québec compte tenu de leur qualité de l'emploi et leur situation personnelle*, Québec, Institut de la statistique du Québec.

Crespo, S. et S. Rheault (2013), « Revenu, faible revenu et inégalité de revenu : portrait des Québécoises et des Québécois de 55 ans et plus vivant en logement privé », Québec, Institut de la statistique du Québec, 124 p.

Crespo, Stéphane (2012), « L'évolution de l'inégalité du revenu des hommes et des femmes entre 55 et 69 ans au Québec : une analyse par cohortes », dans : Rheault, S. et J. Poirier (2012), *Le vieillissement démographique : de nombreux enjeux à déchiffrer*, Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 97-112.

Guèvremont, Philippe (2012), « Les revenus à la retraite : des différences entre les Québécoises et les Québécois », dans : Rheault, S. et J. Poirier (2012), *Le vieillissement démographique : de nombreux enjeux à déchiffrer*, Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 85-97.

Le Bulletin de la retraite

N° 26 DÉCEMBRE 2017

PRÉSENTÉ PAR L'

 OBSERVATOIRE
DE LA RETRAITE



L'Observatoire de la retraite publie un bulletin de la retraite afin d'améliorer les connaissances du grand public et de soutenir l'action des organismes qui y interviennent.

N° 26 Décembre 2017

Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC)

10555, avenue de Bois-de-Boulogne CP 2006
Montréal, Québec H4N 1L4
(514) 380-8916 - www.irec.net

Directeur général : Robert Laplante

Rédacteurs du Bulletin de la retraite :

Riel Michaud-Beaudry, Frédéric Hanin, François L'Italien
Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec